

# **Onze procès en cours pour aide (bénévole) aux étrangers !**

## **Non à l'intimidation recherchée ! Oui à la solidarité !**

Nombre de citoyens ont été émus par « l'affaire » Cédric Herrou, ce militant de la solidarité, dans la vallée de la Roya, contiguë à la frontière italienne, qui a accueilli des réfugiés/migrants alors que l'Etat qui le poursuit, les refoule ou les expulse et n'est pas complètement innocent de la situation régnant dans un certain nombre de pays qui contraignent au départ leurs résidents même avec les énormes risques courus.

Il avait été pourtant décidé qu'il n'y aurait plus de « délit de solidarité ». Mais si la nouvelle loi élargit les clauses d'immunité, elle laisse possible d'utiliser ses lacunes. En fermant les frontières et en réprimant l'aide bénévole sous prétexte de combattre passeurs et trafiquants divers s'enrichissant sur la misère du monde, elle ne fait que rendre l'accès « normal » encore plus difficile au grand bénéfice de ceux qui prospèrent justement de ce fait.

Nombre d'associations et de militants en actions quotidiennes de soutien suppléent aux carences de l'Etat qui ne se donne même pas les moyens d'appliquer ses propres lois en faveur des demandeurs d'asile ou de la protection de l'enfance en danger.

Ainsi des associations et militants ont décidé de réagir nationalement :

- en organisant, la veille du procès concernant Cédric, des manifestations de solidarité dans tout le pays ;
- en affirmant leur complicité avec lui et tous les militants actuellement poursuivis ;
- et en exigeant l'abrogation totale du « délit de solidarité » (pas simplement pour le séjour, mais aussi pour l'accueil et la circulation), pour les aidants qui le font gratuitement.

Rappel : l'article 13 de la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 proclame le droit à la libre circulation et au libre établissement.

**A Dijon, rendez-vous pour une chaîne humaine**

**Place François Rude (dite du Bareuzai)**

**Jeudi 9 février 2017, à 18h**

**Collectif Soutien Demandeurs d'Asile et Migrants** composé des associations locales : ACAT, ACO, Afrane, AGIRabcd, Amnesty International, ATMF, ATTAC, CCFD-Terre Solidaire, CFDT, CGT, Clubs UNESCO, CNT, CSF, Espace autogéré des Tanneries, Euphorbe en Illabakan, FCPE, FSU, La Vie Nouvelle-Personnalistes et Citoyens, LDH, MRAP, Pastorale des Migrants, RESF (Réseau Education Sans Frontières), Solidarité Afghane, SOS Refoulement, Syndicat des Avocats de France, Tends la Main, UJFP, Union Syndicale Solidaires, Urgence Solidaire